

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
14 juillet 2016
n° 26 / 7695^e
pages 1489 à 1552

CHRONIQUE / Incapable majeur

Les conditions de mise en œuvre de l'habilitation familiale
> David Noguéro

1510

ÉDITORIAL

1489 Passeport pour Pimlico, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 1493 Crédit à la consommation : portée de la pratique des « annulations de retard »
- 1494 Liquidation judiciaire (clôture) : reprise des poursuites par la caution qui a payé
- 1494 Créances postérieures prioritaires : portée du défaut d'inscription sur la liste
- 1500 Motifs illicites de discrimination : poussée de fièvre à l'Assemblée nationale
- 1501 Responsabilité médicale (défaut d'information) : indemnisation du préjudice moral
- 1502 Lanceurs d'alerte : nullité du licenciement pour atteinte à la liberté d'expression

POINT DE VUE

1508 Multipostulation et représentation des parties devant les chambres sociales de la cour d'appel à la suite du décret du 20 mai 2016, *Jacques Bellichach*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1519 **Chronique** : L'expertise pénale et l'équité, *Bernard Bouloc*
- 1523 **Panorama** : Majeurs protégés, *Jean-Jacques Lemouland, David Noguéro et Jean-Marie Plazy*
- 1538 **Notes** : La rupture du bracelet électronique et l'office du juge pénal,
note sous Crim. 13 avr. 2016, Olivier Décima
- 1542 Conventionalité des peines perpétuelles : une clarification importante des obligations positives à la charge des États, *note sous CEDH 26 avr. 2016, Jean-François Renucci*
- 1545 Jeunes étrangers isolés : l'impossible preuve de la minorité,
note sous Civ. 1^{re}, 11 mai 2016, Jean-François Martini et Karine Parrot

ENTRETIEN



Version numérique incluse*



321626



dalloz

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)
Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)
Katy PERCHEREAU (5366)
Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juillet 2016

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 98

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1489 Passeport pour Pimlico

ACTUALITÉS

1492

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Procédure (mesures d'enquête): constitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 8 juill. 2016

Consommation

Crédit à la consommation: portée de la pratique des « annulations de retard », *Tl Digne-les-Bains*, 7 juin 2016

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (clôture): reprise des poursuites par la caution qui a payé, *Com.* 28 juin 2016

Créances postérieures prioritaires: portée du défaut d'inscription sur la liste, *Com.* 28 juin 2016

Mandataire judiciaire (monopole pour agir): gage commun des créanciers, *Com.* 28 juin 2016

Procédures d'insolvabilité: portée de l'inapplication du règlement au Danemark, *Com.* 28 juin 2016

Plan de cession: reprise par le cessionnaire des droits acquis des salariés, *Soc.* 30 juin 2016

Fiscalité

Impôt sur les sociétés: inconstitutionnalité du régime des sociétés mères, *Cons. const.*, 8 juill. 2016

Propriété intellectuelle

Appellation d'origine contrôlée: dénomination d'un lieu géographique déterminé, *Com.* 29 juin 2016

1497

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'assurance (nullité): fausse déclaration intentionnelle en cours de contrat, *Civ. 2^e*, 30 juin 2016

Assurance dommages-ouvrage: sanction du défaut de notification du rapport préliminaire, *Civ. 3^e*, 30 juin 2016

Vente (obligation de délivrance): qualification d'un défaut de coloration, *Civ. 3^e*, 30 juin 2016

Responsabilité du notaire (efficacité des actes): portée des droits réels, *Civ. 1^{re}*, 29 juin 2016

Responsabilité du notaire (efficacité des actes): publicité des procédures collectives, *Civ. 1^{re}*, 29 juin 2016

Contamination transfusionnelle: prescription biennale du recours de l'ONIAM, *Civ. 1^{re}*, 29 juin 2016

Victimes d'infraction (aggravation du préjudice): délai pour agir et relevé de forclusion, *Civ. 2^e*, 30 juin 2016

Réforme du droit des contrats: dépôt du projet de loi de ratification

1499

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Vente immobilière (amiante): portée de la garantie du diagnostiqueur, *Civ. 3^e*, 30 juin 2016

1499

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (droit de séjour): divorce d'un conjoint ressortissant d'un État tiers, *CJUE* 30 juin 2016

1500

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Motifs illicites de discrimination: poussée de fièvre à l'Assemblée nationale

1501

DROIT PUBLIC

Santé publique

Responsabilité médicale (défaut d'information): indemnisation du préjudice moral, *CE* 16 juin 2016

1502

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Lanceurs d'alerte: nullité du licenciement pour atteinte à la liberté d'expression, *Soc.* 30 juin 2016

Conseiller du salarié (licenciement): portée de la protection légale, *Soc.* 30 juin 2016
Congé de reclassement (indemnité): portée d'une prime « restriction cash award », *Soc.* 22 juin 2016

Groupe de sociétés: absence de caractérisation d'une situation de coemploi, *Soc.* 6 juill. 2016
Groupe de sociétés: caractérisation d'une situation de coemploi, *Soc.* 6 juill. 2016

1505

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Sentence arbitrale (affaire Tapie): arbitrage interne et révision pour fraude, *Civ. 1^{re}*, 30 juin 2016

Tribunal de commerce (grève): condition de désignation d'un TGI, *Civ. 2^e*, 23 juin 2016

Autorité de la chose jugée au pénal: suicide à la suite d'appels malveillants, *Civ. 2^e*, 30 juin 2016

Profession juridique et judiciaire

Avocat collaborateur (grossesse déclarée): protection pendant la période d'essai, *Civ. 1^{re}*, 29 juin 2016

Avocats (juristes d'entreprise): constitutionnalité du régime de la passerelle, *Cons. const.*, 6 juill. 2016

Voie d'exécution

Saisie conservatoire: créance contre la caution solidaire, *Civ. 2^e*, 23 juin 2016

Exécution forcée: créance stipulée en monnaie étrangère, *Civ. 2^e*, 23 juin 2016



POINT DE VUE

1508

Multipostulation et représentation des parties devant les chambres sociales de la cour d'appel à la suite du décret du 20 mai 2016
par Jacques Bellichach



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1510

Les conditions de mise en œuvre de l'habilitation familiale
par David Noguéro

1519

L'expertise pénale et l'équité
par Bernard Bouloc

PANORAMA

1523

Majeurs protégés
juillet 2015 - juin 2016
par Jean-Jacques Lemouland, David Noguéro
et Jean-Marie Plazy

NOTES

1538

La rupture du bracelet électronique et l'office du juge pénal, *note sous Crim. 13 avr. 2016*
par Olivier Décima

1542

Conventionnalité des peines perpétuelles : une clarification importante des obligations positives à la charge des États, *note sous CEDH 26 avr. 2016*
par Jean-François Renucci

1545

Jeunes étrangers isolés : l'impossible preuve de la minorité, *note sous Civ. 1^{re}, 11 mai 2016*
par Jean-François Martini et Karine Parrot



ENTRETIEN

1552

Nicolas Bronzo
Après la bataille : responsabilité civile et réparation des dommages dans l'univers Marvel

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 28 juillet 2016**



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr**

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).